

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

7 novembre 2016 À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 7 novembre 2016, à 20 h 03, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire
Mario Lefebvre, conseiller
Richard Cardinal, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
Richard Dessureault, conseiller
Michel Roy, conseiller

Était absente : M^{me} Julie Parent, conseillère

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

325-11-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant avec l'ajout du point 11.1 et le retrait du point 6.4

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
 - 5.1 Procès-verbal du 17 octobre 2016
6. Administration
 - 6.1 Dépôt du rapport financier 2015
 - 6.2 Dépôt d'un procès-verbal de correction – Résolution 315-10-16
 - 6.3 Demande de don – Centre des R.O.S.É.S
 - 6.4 Appui à la campagne – Laissons les pauvres gagner leur vie
 - 6.5 Calendrier des séances ordinaires du conseil 2017 – Article 319 de la *Loi sur les cités et villes*
7. Sécurité publique
 - 7.1 Résolution d'intention de participation – Regroupement des services incendies
8. Hygiène du milieu
 - 8.1 Prise de position – Projet oléoduc d'Énergie Est de Trans-Canada

9. Santé et bien-être
 - 9.1 Regroupement Office municipal d'habitation
10. Loisirs et culture
 - 10.1 Demande de M^{me} Alexandra Barrette-Neveu
 - 10.2 Entente – Centre Frère-Moffet – Formation professionnelle
11. Divers
 - 11.1 Construction – Terrain 71, rue des Oblats Nord
12. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

326-11-16

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2016

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

327-11-16

POINT D'INFORMATION - DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Lecompte, dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour 2015, et ce, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

328-11-16

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉOLUTION 315-10-16

Le greffier dépose le procès-verbal de correction pour la résolution 315-10-16 Approbation des comptes du mois de septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

329-11-16

DEMANDE DE DON – CENTRE DES R.O.S.É.S

CONSIDÉRANT QUE chaque année, depuis 20 ans, le Centre des R.O.S.É.S de l'Abitibi-Témiscamingue organise une campagne de sensibilisation au VIH/Sida à travers la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE comme par les années passées, la Ville de Ville-Marie est invitée à participer à la Semaine de sensibilisation et à la Journée mondiale du Sida, qui se déroule du 24 novembre au 1^{er} décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie peut participer à cette campagne en portant le ruban rouge, symbole de solidarité envers les personnes atteintes du VIH/sida;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie peut également soutenir le travail du Centre des R.O.S.É.S de l’Abitibi-Témiscamingue afin d’aider à améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH/Sida de la région par une contribution financière;

CONSIDÉRANT la situation budgétaire de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS CONTRIBUER à la demande du Centre des R.O.S.É.S de l’Abitibi-Témiscamingue pour la campagne de sensibilisation au VIH/Sida.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

APPUI À LA CAMPAGNE – LAISSONS LES PAUVRES GAGNER LEUR VIE

Ce point est retiré, les membres du conseil ne désirent pas se prononcer sur ce sujet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

330-11-16

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2017 – ARTICLE 319 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

CONSIDÉRANT QUE l’article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q.,c. C-19) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l’année 2017. Ces séances débiteront à 20 h :

lundi 16 janvier	lundi 17 juillet
lundi 20 février	lundi 21 août
mardi 7 mars	mardi 5 septembre
lundi 20 mars	lundi 18 septembre
lundi 3 avril	lundi 2 octobre
mardi 18 avril	lundi 16 octobre
lundi 1 ^{er} mai	lundi 6 novembre
lundi 15 mai	lundi 20 novembre
lundi 5 juin	lundi 4 décembre
mardi 20 juin	lundi 18 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

331-11-16

RÉSOLUTION D'INTENTION DE PARTICIPATION – REGROUPEMENT DES SERVICES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE le conseil des municipalités de Béarn, Duhamel-Ouest, Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre, Ville-Marie et du TNO de Laniel ont mandaté M. Richard Lefebvre en 2016 pour étudier la possibilité de faire un regroupement de leur service incendie;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs généraux des municipalités ont participé à l'élaboration d'un projet d'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Lefebvre a présenté l'évaluation des coûts du projet de la création d'une régie aux élus municipaux le 25 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE selon l'échéancier proposé, les municipalités doivent confirmer leur intention de faire partie de la régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT QU'un comité consultatif doit se former pour la poursuite de la démarche.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Ville de Ville-Marie confirme son intention de participer à la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie.

QUE le conseil de la Ville de Ville-Marie nomme M. Bernard Flebus, maire, comme représentant la Ville au comité consultatif menant à la constitution de la régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

332-11-16

PRISE DE POSITION – PROJET OLÉODUC D'ÉNERGIE EST DE TRANS-CANADA

CONSIDÉRANT QUE le projet d'oléoduc est une menace pour le bassin versant du Lac-Témiscamingue et de la Rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'oléoduc est une menace pour le territoire du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'oléoduc est une menace pour la faune et la flore du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'oléoduc est une menace pour notre eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'oléoduc utiliserait la structure actuelle d'un gazoduc âgée de 50 ans ayant des risques de fuites très élevés;

CONSIDÉRANT QUE Trans-Canada n'a aucunement mis en place des stratégies adéquates en cas de déversements;

CONSIDÉRANT QUE dernièrement, 50 premières Nations du Québec et de l'Ontario ont signé un traité qui fait part de leur opposition au projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'oléoduc va à l'encontre des valeurs écologiques que la Ville de Ville-Marie prône auprès des citoyens.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE S'OPPOSER au projet oléoduc d'énergie est de Trans-Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

333-11-16

REGROUPEMENT OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Ce point est reporté à une prochaine séance.

LOISIRS ET CULTURE

334-11-16

DEMANDE DE M^{ME} ALEXANDRA BARRETTE-NEVEU

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Alexandra Barrette-Neveu, ergothérapeute pour le CISSAT, programme DI-DP-TSA qui travaille principalement avec des enfants ayant une déficience physique et visant à soutenir l'enfant dans son fonctionnement de tous les jours en s'intéressant à l'enfant dans sa globalité plutôt que vers une partie du corps ou un symptôme en particulier;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Alexandra Barrette-Neveu, aimerait avoir accès à la piscine afin de faire des suivis réguliers en ergothérapie avec des enfants ayant une déficience physique;

CONSIDÉRANT QU'il s'agirait d'une activité hebdomadaire défrayée par les parents, elle aimerait que la location soit à un coût inférieur au coût de location habituel, que l'accès au matériel, de même que la présence d'un sauveteur soient aussi disponibles.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Bernard Flebus, maire, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS ACCEPTER la demande de M^{me} Alexandra Barrette-Neveu pour un coût inférieur de location pour la piscine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

335-11-16

ENTENTE – CENTRE FRÈRE-MOFFET – FORMATION PROFESSIONNELLE

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue via son centre de formation professionnelle a établi une entente de prêt de carte avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour une deuxième cohorte dans le but de dispenser la formation menant à une diplomation d'études professionnelles de mécanique de machines fixes et ainsi, offrir aux personnes de la région la possibilité de vivre cette formation à proximité de leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE n'ayant pas ce diplôme d'étude professionnelle (DEP) à la carte de ses enseignements, le Centre Frère-Moffet ne possède pas dans son centre l'entièreté des infrastructures indispensables à la formation qui de surcroît, sont fort coûteuses. C'est la raison pour laquelle il doit établir des ententes avec des partenaires et entreprises à proximité qui possèdent certaines de ces infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Frère-Moffet demande à la Ville de Ville-Marie de permettre aux élèves et aux enseignants de mécanique de machines fixes d'avoir accès à des infrastructures et du matériel de la Ville (plus spécifiquement aux équipements en réfrigération de l'aréna, pour dispenser certains modules du programme) selon les conditions d'accès de l'entente.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER de signer l'entente entre le Centre-Frère-Moffet et la Ville de Ville-Marie concernant l'accès aux infrastructures et au matériel de la Ville.

D'AUTORISER le directeur général, M. Martin Lecompte à signer cette entente au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

336-11-16

CONSTRUCTION – TERRAIN 71, RUE DES OBLATS NORD

CONSIDÉRANT QUE le terrain a été vendu le 3 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le contrat mentionne que l'acheteur doit débiter les travaux de construction un an après la signature du contrat;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a communiqué avec le promoteur;

CONSIDÉRANT QUE ce promoteur demande à la Ville de prolonger la date du délai de construction afin de concrétiser son projet;

CONSIDÉRANT QU'en cette période de l'année, une construction ne serait pas réalisable avant la venue des gelées hivernales.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROLONGER la date du début des travaux au 1^{er} avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

337-11-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 21 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier